

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 887 29 avril 2010

SOMMAIRE

Agence Générale Emili et Associés S.à r.l.	Mongolia Opportunity S.A
	MSREF VI Cobra S.à r.l
Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l 42555	MSREF VI Steeler S.à r.l 42556
Alya Finance S.à r.l	MSREF VI Torpedo S.à r.l
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l 42553	Naki S.A
Atropos Consulting S.A	NEXUM Loans
Bamat S.A 42546	Perrard Société Civile Immobilière 42544
Binsfeld & Bintener S.A42536	P.N. Invest S.A
Crown Worldwide Sàrl42540	P.N. Invest S.A
Crushing Engineering S.A42561	P.N. Invest S.A. Holding
CSTH Holdings SA42562	Procter & Gamble Global Holdings S.à r.l.
Ento S. à r.l	
Euro-Marketing S.à r.l 42554	ProLogis European Finance XXI S.à r.l 42576
Europa Real Estate II US S.à r.l 42536	Sleaford Finance S.A
Fidelity International Real Estate Fund Company 1342575	SOVAPRIM - Société de Valorisation et de Promotion Immobilière
Financière Quetzal S.A	Synergium Properties S.A 42550
FIN & CO S.A	Terra-Constructions S.àr.l
Fondation Luxembourgeoise Contre le	Thema Production S.A 42573
Cancer	TIRSA, société anonyme de réassurance
GSS III Bridge S.à r.l	
GSS III Gold S.à r.l	Tissart S.A
GSS III Greenwich S.à r.l	TPG Pisces S.à r.l
Hannibal S.A	Tradulux S.A
Hitec Luxembourg S.A	TST La Défense S.à r.l
Holding Management Corporation S.A.	UniCredit Luxembourg S.A42549
	Universal Premium GP SA42572
Home Vision S.A	Universal Premium Holding SA 42567
J&J Asset Securisation	Venti S.A
Katuor S.A 42540	Vita Cell
LLP S.à r.l 42534	Vita Cell
Mir Steel S A 42538	VDC Financial Boutmans C A



Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer, Fondation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg G 25.

Budget 2010

DEPENSES

= =: -: · · · · ·	
Information et sensibilisation (Département d'information)	680.000 €
Relais pour la Vie	100.000 €
Aide aux patients (Département psycho-social)	370.000 €
Recherche	450.000 €
Administration	150.000 €
TOTAL	1.750.000 €
RECETTES	
Dons et legs	1.271.000 €
Partenariats Relais pour la Vie	62.500 €
Relais pour la Vie (recettes)	140.000 €
Subvention du gouvernement	176.500 €
Produits financiers	100.000 €
TOTAL	1.750.000 €

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Marie-Paule PROST-HEINISCH Directeur

ETATS FINANCIERS au 31 décembre 2009 et RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Guy HORNICK 2, avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Au Conseil d'Administration de Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer 209, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

l'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Guy Hornick Réviseur d'entreprises

BILAN 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

ACTIF	2009	2008
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 5)	755 313,03	792 956,28
Immobilisations financières (Note 6)	6 445 000,00	0,00
Actif circulant		
Autres valeurs mobilières	32 626,14	877 589,83
Disponibilités	5 423 428,38	9 826 851,75
	5 456 054,52	10 704 441,58
Comptes de régularisation (Note 7)	14 608,53	11 146,43
TOTAL ACTIF	12 670 976,08	11 508 544,29
L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.		
PASSIF	2009	2008
Fonds propres (Note 4)		
Apports des Fondateurs	575 112,98	575 112,98
Résultats reportés	6 345 687,09	4 479 322,57
Fonds de réserve pour missions sociales	4 500 000,00	4 500 000,00
	11 420 800,07	9 554 435,55
Dettes		
Dettes fournisseurs	27 032,67	33 660,27
Dettes fiscales et sociales	22 910,75	21 738,95
	49 943,42	55 399,22
Comptes de régularisation (Note 8)	71 363,88	32 345,00
Excédent de la période	1 128 868,71	1 866 364,52
TOTAL PASSIF	12 670 976,08	11 508 544,29
L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clôturé au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)

DEPENSES	2009	2008
Actions de soutiens financiers aux patients et à la recherche	259 965 37	371 873.28



Achats et charges externes (dont publications et campagnes) (Note 9)	372 695,87	473 956,56
Frais de personnel	4/4 4/7 53	442 744 40
Salaires et Traitements		442 714,40 54 027,18
Charges sociales	524 929,25	496 741,58
Dotations aux amortissements	ŕ	40 771,68
Autres charges d'exploitation		8 215,14
Charges exceptionnelles		0,00
Excédent de l'exercice	,	1 866 364,52
TOTAL DEPENSES		3 257 922,76
RECETTES	2 333 711,10	3 237 722,70
Dons recus		
Dons	722 246,12	825 723,17
Dons décès		592 365,90
Dons fêtes		22 429,60
Legs et donations	146 880,08	664 798,77
	1 612 543,59	2 105 317,44
Autres revenus		
Autres revenus	8 948,00	4 599,75
Formation	2 728,50	2 650,00
Relais pour la vie	207 259,78	143 260,56
	218 936,28	150 510,31
Subventions (Note 10 & 11)		
Subvention Communauté Européenne		8 546, 4 0
Subventions de l'Etat		165 12 4 ,00
Autres subventions		13 439,05
	189 735,89	187 109, 4 5
Produits financiers		814 985,56
Produits exceptionnels		0,00
TOTAL RECETTES	2 335 911, 4 8	3 257 922,76

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE 31 décembre 2009

Note 1. Généralités. La Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer (la "Fondation") a été constituée le 30 novembre 1994 et a pour objet l'information sur la prévention et la lutte contre le cancer ainsi que l'encouragement par tous moyens de toutes initiatives, recherches scientifiques ou campagne d'information s'inscrivant dans un sens large dans la lutte contre le cancer.

Son siège est établi à Luxembourg. Sa durée est illimitée. La fondation est gérée par un conseil d'administration de sept membres.

Note 2. Présentation des états financiers. Les états financiers ont été préparés en application des principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables. Les principales politiques comptables adoptées par la Fondation sont les suivantes:

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée. Ces durées sont les suivantes:

- Immeuble Constructions	50 ans
- Instal. et agencements constructions	10 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau	4 - 5 ans
- Autres installations	4 - 5 ans

Les immeubles faisant l'objet de legs ne sont pas inclus dans les états financiers jusqu'à la date de leur réalisation.



Note 4. Fonds propres. Les membres fondateurs, la Croix-Rouge Luxembourgeoise et l'Association Luxembourgeoise contre le Cancer ont fait chacun un apport respectif de EUR 287.556,49, établissant le total des apports des fondateurs à EUR 575.112,98.

Le Conseil d'Administration a décidé de constituer, au 31 décembre 2008, un «fonds de réserve pour missions sociales» d'un montant de EUR 4.500.000,00 prélevé sur les résultats reportés antérieurs.

Ce fonds de réserve est destiné à couvrir, en cas de diminution des recettes, le financement et les dépenses de fonctionnement des missions sociales de la Fondation pendant trois ans.

Note 5. Immobilisations corporelles.

	Immeuble	Mobilier de bureau	Matériel de bureau	Autres installations	Total
Prix d'acquisition					
Au début de l'exercice	919 838,06	48 944,04	96 555,80	7 086,00	1 072 423,90
Investissements	-	-	1 503,86	-	1 503,86
Sorties					
Au terme de l'exercice	919 838,06	48 944,04	98 059,66	7 086,00	1 073 927,76
Correction de valeur					
Au début de l'exercice	156 588,59	38 529,36	77 838,67	6 511,00	279 467,62
Dotations	25 010,71	5 746,68	7 814,72	575,00	39 147,11
Reprises	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	181 599,3	44 276,04	85 653,39	6 511,00	318 614,73
Valeur comptable nette au 31.12.09	738 238,76	4 668,00	12 406,27	7 086,00	755 313,03

Note 6. Immobilisations financières. Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts à terme et des titres obligataires qui sont destinés à être conservés durablement par la Fondation. Chaque immobilisation financière est ainsi conservée jusqu'à son échéance et est de ce fait renseignée à sa valeur nominale.

Note 7. Comptes de régularisation (actif). Les comptes de régularisation de l'actif sont composés des postes suivants:

- Produits à recevoir	4 855,42 EUR
- Charges constatées d'avance	9 753.11 EUR

Note 8. Comptes de régularisation (passif). Dans ce poste sont inclus EUR 71 363,88 relatifs aux inscriptions pour le Relais pour la Vie 2010 reçues en 2009 (EUR 32 345.- reçus pour 2009 en 2008).

Note 9. Achats et charges externes (dont publications et campagnes). Le poste Achats et charges externes comprend essentiellement les coûts liés aux brochures diffusées par la Fondation.

Note 10. Subventions de l'Etat. La Fondation a reçu au cours de l'exercice écoulé les subventions suivantes de	l'Etat:
Département psychosocial	€ EUR

Note 11. Subvention de l'Union européenne.

(100042266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Atropos Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 139.557.

Extrait des résolutions de la réunion de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009

- M. Marie POMES a été révoquée en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.
- M. Pierre-Edouard MICHAUX a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat, et nommé à compter du 1 ^{er} janvier 2010 en qualité de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Denis BOUR, révoqué à compter du 31 décembre 2009.
 - M. Nicolas MICHAUX devient administrateur unique de la société à compter du 1 er janvier 2010.
- Le siège social non statutaire a été transféré à compter du 1 ^{er} janvier 2010 du 2 Rue Wilson L-2732 Luxembourg au 1 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ATROPOS CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041998/19.

(100042153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

SOVAPRIM - Société de Valorisation et de Promotion Immobilière, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 25.922.

- Constituée suivant acte reçu par Me Réginald NEUMAN, notaire de résidence à L-BASCHARAGE, en date du 28 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 230 du 21 août 1987.

- Statuts modifiés en dernier lieu pardevant le même notaire, en date du 08 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 197 du 18 juillet 1989.

Il résulte des lettres adressées à la société SOVAPRIM - Société de Valorisation et de Promotion Immobilière en date du 25 janvier 2010, que les administrateurs de la société, Monsieur Jean FABER, Mademoiselle Jeanne PIEK et Monsieur Didier KIRSCH ainsi que le commissaire aux comptes, REVILUX S.A., ont démissionné de leur mandat avec effet au 25 février 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société SOVAPRIM Société de Valorisation et de Promotion Immobilière

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010041937/21.

(100042270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

LLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.027.

STATUTS

L'an deux mille dix,

le quinze mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Laurent LEGUIDE, dirigeant d'entreprise, né à Paris (France), le 16 septembre 1968, demeurant au 24, rue de Filsdorf, L-5717 Aspelt.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.



La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "LLP S.à r.l.", société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Frisange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Laurent LEGUIDE, préqualifié, et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prédit, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 24, rue de Filsdorf, L-5717 Aspelt.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent LEGUIDE, dirigeant d'entreprise, né à Paris (France), le 16 septembre 1968, demeurant au 24, rue de Filsdorf, L-5717 Aspelt.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LEGUIDE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3162. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010041918/106.

(100042415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Binsfeld & Bintener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.628.

EXTRAIT:

Le siège social de la société BINSFELD & BINTENER S.A. est le suivant:

Zone Industrielle Kehlen

L-8287 Kehlen

Binsfeld & Bintener Fred Bintener

Référence de publication: 2010041997/13.

(100041934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"EUROPA FUND II US L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 132 Sloane Street London SW1X 9AX, U.K.,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,



by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote of "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a société à responsabilité limité, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103096, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17 th of September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1205 of 25 th November 2004. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1298 of 28 th May 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the nominal value of the one hundred and twenty-five (125) existing shares in order to reduce said nominal value from one hundred Euros (EUR 100.-) per share to one Euro (EUR 1.-) per share without share capital reduction, resulting in the conversion of the existing one hundred and twenty-five (125) shares representing the entire Company's share capital into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; as a result of said conversion, the Company's share capital remains fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to confer all necessary powers to the Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"EUROPA FUND II US L.P.", un "limited partnership" constitué sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 132 Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume Uni,

ici représenté par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de "Europa Real Estate II US S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103096, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1205 du 25 novembre 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 11 avril 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298 du 28 mai 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes afin de réduire ladite valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale à un Euro (EUR 1,-) par part sociale, sans



réduction de capital, ce dont il résulte la conversion des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes représentant la totalité du capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune; en conséquence de ladite conversion, le capital social de la Société restera fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2010. Relation: EAC/2010/2273. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010043062/89.

(100043574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Mir Steel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.217.

Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 19 mars 2010, le siège social de la société MIR STEEL S.A., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 217.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2010041999/12.

(100042267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 45.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société dénommée "WILBUR ASSOCIATES Ltd", établie et ayant son siège social Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, inscrite sous le numéro B 185200,

ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme "FIN & CO S.A." ayant son siège à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de BOCKLAGE ET CIE - EU-ROGUIDE ET EUROETUDE" suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 septembre 1993 publié au Mémorial C numéro 537 de 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 45.029.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich en date du 24 août 2000, publié au Mémorial C numéro 1110 du 5 décembre 2001.



- Que la mandante est le propriétaire de deux cent vingt-cinq (225) actions, représentant l'entièreté du capital social de ladite société intégralement libéré.
- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à 117.573.42.-EUR depuis le 1 ^{er} janvier 1999. En effet, le capital social initial de 225.000.-DEM dont la contre-valeur historique dans les livres de la société était de 4.742.900.-LUF a été converti au cours de conversion officiel LUF/EUR, de sorte que le capital social est bien de 117.573,42.-EUR divisé en 225 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement versé, de sorte que le libellé du 1 ^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est le suivant:

"Le capital social de la société est fixé à cent-dix-sept mille cinq cent soixante-treize euros et quarante-deux cents (117.573,42.-EUR), représenté par deux cent vingt-cinq (225) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées."

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société, et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière da la susdite société anonyme «FIN & CO S.A.».
- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Que l'actionnaire unique déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.
- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et règlera également les frais des présentes.
- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente, lesquels seront tenus quittes et indemnes.
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant la période légalement requise au L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Que les actions au porteur seront annulées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourkel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2010, Relation: EAC/2010/3317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010041942/61.

(100042432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

J&J Asset Securisation, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.339.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 12 mars 2010.

En conséquence de quoi, à partir du 12 mars 2010, le siège social de la Société est situé au:

32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J&J Asset Securisation

Mr. Jean-Bastien PASQUINI

Référence de publication: 2010042021/14.

(100042285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Katuor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.413.

Par la présente, je vous prie de vouloir noter que le siège social de la société KATUOR S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

L.M.A. S.A.

Koenraad Helon

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010042000/13.

(100042171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Crown Worldwide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 147.356.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of March,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company CROWN WORLDWIDE HOLDINGS LTD, having its registered seat at Suite 2001, Mass Mutual Tower, 38, Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong (the "Shareholder"),

hereby represented by Gérard SCHANK, attorney-at-law with professional address at L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, by virtue of a proxy given in Hong Kong on the 10th of December 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CROWN WORLDWIDE S. à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR), with registered office at L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, of 9 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 20 August 2009, number 1610, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.356 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have yet not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Amendment of the purpose of the Company.
- 2 Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the amendment of the purpose of the Company.
 - 3 Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
 - 4 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend the purpose of the Company, as mentioned in the second resolution stated below.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

"Art. 2. The purpose of the Company is to take participations in any way whatsoever in commercial, industrial, financial or other undertakings, whether of Luxembourg of foreign nationality, acquire any securities and interests by means of participation, contribution, subscription, take-over or purchase option, negotiation or in any other way, including the



acquisition of patents and licences, their management and enhancement, and the granting to those undertakings in which it has an interest of any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company shall also have as its object the financing of any company or undertaking that is part of the group to which it belongs. The Company may grant such companies or undertakings any assistance, loans, advances or guarantees. The Company may ensure its financing using its own funds, bank credits, loans advances or guarantees granted by one or more companies or undertakings that are part of the group to which it belongs, or advances that may be granted by partners in the companies or undertakings of the group.

The Company may furthermore carry on all or any of the businesses of packers, warehousemen, movers, storers, shipping and forwarding agents, carriers of passengers and goods by land, sea and air, travel agents, agents for and contractors and operators of all forms of transport by land, sea and air. Booking and ticket agents, business similar to the main objects and business of the company or which may usefully be carried on in connection therewith or be identical or accessory thereto or may appear to the company capable of being advantageously carried on or calculated directly or indirectly to increase the value of or render more profitable any of the properties, assets, rights or interests of the Company.

The Company may carry out all or any business related to relocations, the management of records, logistics and to the management, including the billing of fees, of other Crown offices or companies.

The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity that may promote the achievement of its object either directly or indirectly.

The Company may open branches in the country or abroad."

Third resolution

The Shareholder resolved to delete any reference made to the subscription of the shares by the sole shareholder, as provided in article 6 of the articles of incorporation of the Company, and to amend accordingly article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The corporate capital has been entirely subscribed and all the shares have been fully paid up by payment in cash the day of incorporation of the Company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR. 1.200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour de mars.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société CROWN WORLDWIDE HOLDINGS LTD, établie et ayant son siège social à Suite 2001, Mass Mutual Tower, 38, Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, (l'«Associé»),

ici représentée par Maître Gérard SCHANK, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong en date du 10 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CROWN WORLDWIDE S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 août 2009, numéro 1610, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.356 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.



L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de l'objet social de la Société.
- 2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de l'objet social de la Société.
 - 3 Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
 - 4 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société conformément au libellé repris dans la seconde résolution énoncée ci-après.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et y compris l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'autre part, la Société a pour objet le financement de toute société ou entreprise faisant partie du groupe auquel elle appartient. La Société peut accorder à ces sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut assurer son financement par des fonds propres, par des crédits bancaires, par des prêts, avances ou garanties qu'une ou plusieurs sociétés ou entreprises faisant partie du groupe auquel elle appartient viendront à lui octroyer ou par des avances que les associés des sociétés et entreprises du groupe viendront à lui accorder.

La Société pourra, par ailleurs, exercer toutes activités propres aux professions d'emballeur, d'entrepositaire, de déménageur, de magasinier, d'agent de transport et d'expédition, de transporteur de passagers et de marchandises par terre, mer et air, d'agent de voyage, d'agent, entrepreneur et exploitant de transports de tout genre par terre, mer et air, d'agent de réservation et de vente de billets, ainsi que toutes activités similaires aux objets principaux et activités essentielles de la Société ou pouvant utilement être exercées en connexion avec ceux-ci, ou y étant identiques ou accessoires, ou pouvant, de l'avis de la Société, être exercées de manière profitable, ou estimées augmenter directement ou indirectement la valeur ou la rentabilité de quelconques biens, avoirs, droits ou participations de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités se rapportant au déménagement, à l'archivage de documents, à la logistique et à la gestion, y compris la facturation de frais et rémunérations, d'entreprises et entités appartenant au groupe Crown.

La Société pourra avoir toute activité industrielle, commerciale ou financière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

La Société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé de supprimer toute référence faite à la souscription des parts sociales par l'associé unique, telle que prévue à l'article 6 des statuts de la Société, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social a été intégralement souscrit et toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un paiement en espèces le jour de la constitution de la Société.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. Schank, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2010, Relation: RED/2010/335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Rambrouch, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010041965/155.

(100041805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 44.174.

L'an deux mil dix, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme HANNIBAL S.A. avec siège social au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.174, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1993, page 19.442 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2301 du 9 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maria José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Jacques-Amaury THOMASSET, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro) afin de le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent quinze mille sept cent quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (9.915.740,99 EUR) représenté par quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale au montant de cinquante-neuf millions neuf cent quinze mille sept cent quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (59.915.740,99 EUR) sans création d'actions nouvelles et en augmentant le pair comptable des actions existantes;
 - 2. Libération intégrale en espèces;
- 3. Modification de l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la société comme suit: "Le capital social est fixé à cinquanteneuf millions neuf cent quinze mille sept cent quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (59.915.740,99 EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale."
 - 4. Divers.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent quinze mille sept cent



quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (9.915.740,99 EUR) représenté par quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale au montant de cinquante-neuf millions neuf cent quinze mille sept cent quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (59.915.740,99 EUR.)

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles et en augmentant le pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique de la Société, par un apport en espèces de EUR 50.000.0000,-.

Le montant de EUR 50.000.0000 (cinquante millions d'euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. alinéa 1 er. Le capital social est fixé à cinquante-neuf millions neuf cent quinze mille sept cent quarante euros quatre-vingt-dix-neuf cents (59.915.740,99 EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000 (six mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria José Torrecilla, Jacques-Amaury Thomasset, Georgina Bastos Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC/2010/11387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041943/79.

(100041952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Perrard Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg E 2.363.

Décision des associés

Les associés décident du transfert du siège social de la société de L -1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald à 67, bd de la Fraternité, L-1541 Luxembourg.

Les associés chargent Monsieur Paul LAPLUME d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires relatives à ce transfert de siège social.

Ils confirment et ratifient par ailleurs toutes actions déjà entreprises par Monsieur LAPLUME en ce domaine. Luxembourg, le 16 mars 2010. Leslie PERRARD / Joseph PERRARD.

Référence de publication: 2010041985/14.

(100042200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Tissart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.365.

L'an deux mil dix, le onzième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "TISSART S.A.", ayant son siège social à L -2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25 365, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 1 er avril 1987, page 4012 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2010, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Hugo Vautier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine VINCIOTTI, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Divers.
- B) Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

- C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social à savoir cent quarante-deux mille huit cents (142.800) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- D) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Géraldine Vinciotto, Hugo Vautier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC/2010/11388. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041944/68.

(100041940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Financière Quetzal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 90.526.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 27, rue des Glacis, Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 12 mars 2010.

En conséquence de quoi, à partir du 12 mars 2010, le siège social de la Société est situé au:

32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière Quetzal S.A.

Mr. Jean-Bastien PASQUINI

Référence de publication: 2010042022/14.

(100042299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Bamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.347.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwölften März.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BAMAT S.A., mit Sitz in L-5421 Erpeldange, 21A, rue Mondorf, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.347, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 15. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2681 vom 3. November 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in Grevenmacher, 12, Kuschegässel.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Markus JANSEN, Kaufmann, wohnhaft in Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Fernand SCHMIDT, Schlosser, wohnhaft in Erpeldange, 21A, route de Mondorf.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

- 1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

- 1.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 und 3 der Satzungen.
- 2.- Niederlegung des Mandates eines Verwaltungsratsmitgliedes.
- 3.- Ernennung eines Verwaltungsratsmitgliedes.
- 4.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Frster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2, Absatz 1 und 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:



Art. 2.

Absatz 1. "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bous."

Absatz 3. "Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Niederlegung des Mandates von Frau Patricia GROßJEAN als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Markus JANSEN, Kaufmann, geboren in Köln (Deutschland), am 13. Juli 1973, wohnhaft in L-6778 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill, zum Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2011 zusammentritt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Markus Jansen, Fernand Schmidt, Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC/2010/ 11391. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041948/60.

(100041926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Naki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.537.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Gentiane PRÉAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53 rd Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 mars 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société anonyme NAKI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147537, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1693 du 2 septembre 2009.
- 2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que la mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme NAKI S.A.



- 4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme NAKI S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
- 6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
 - 9. Que la mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire précitée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Gentiane PREAUX, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/12669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041953/48.

(100041981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

P.N. Invest S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. P.N. Invest S.A. Holding).

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 84.629.

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "P.N. INVEST S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84629, constituée originairement sous la dénomination sociale de "P.N. INVEST S.A. HOLDING", suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 16 mars 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 9 août 2006;
- par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2022 du 20 août 2008, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 ainsi que l'adoption de la dénomination sociale actuelle;
- par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1272 du 2 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurant à Limpach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;
- 2. Acceptation des démissions de Messieurs Attilio CASCIATO et Filippo COMPARETTO de leurs fonctions d'administrateurs, avec décharge;

- SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION
- 3. Nomination de Monsieur Jean-Marie Joseph Paul BUTTERLIN, administrateur de société, né à Colmar (France), le 19 juin 1954, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, et de Monsieur Thierry Jean-Jacques Ghislain SCHMITZ, administrateur de société, né à Uccle (Belgique), le 30 avril 1958, demeurant à B-1325 Corroy-le-Grand, 13, rue de l'Eglise, aux fonctions d'administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats;
 - 4. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Attilio CASCIATO et Filippo COMPARETTO de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Messieurs Jean-Marie Joseph Paul BUTTERLIN et Thierry Jean-Jacques Ghislain SCHMITZ, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats prenant prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - BIC - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2010. Relation GRE/2010/900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041957/75.

(100042098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "UniCredit Luxembourg S.A.", mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 9.989, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.



Die Aktiengesellschaft "UniCredit Luxembourg S.A." wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 25. Februar 1972, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 35 vom 17. März 1972.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 31. Juli 2009 welche im Mémorial C Nummer 1728 vom 8. September 2009, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jost LOESCHNER, Justitiar, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Frau Chantal BAUM, Bankangestellte, wohnhaft in Huncherange, Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Peter MERTENS, Bankangestellter, wohnhaft in Steinsei, Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Vorverlegung des Datums der ordentlichen Generalversammlung der UniCredit Luxembourg des Geschäftsjahres 2009.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäß zu der außerordentlichen Generalversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Gemäß der koordinierten Satzung der UniCredit Luxembourg S.A. vom 25. Februar 1972, Artikel 15, findet die ordentliche Generalversammlung jeweils um fünfzehn Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März statt.

Für das Geschäftsjahr 2009 ergibt sich daher als Termin der 10. März 2010.

Auf Wunsch des Hauptaktionärs der UniCredit Luxembourg S.A. wird hiermit einstimmig beschlossen, die ordentliche Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2009 beschließt im Jahre 2010 auf den 8. März 2010, um zehn Uhr 5 Minuten zu verschieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, am Sitz der Gesellschaft.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jost Loeschner, Chantal Baum, Peter Mertens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC/2010/11366. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. März 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041945/51.

(100041907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Synergium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYNERGIUM PROPERTIES S.A.", avec siège social à L -2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 100014 constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 546 du 26 mai 2004.



Le statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 546 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social soit dorénavant divisé en 6.200 actions d'une valeur nominale de EUR 5,-.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social soit dorénavant divisé en 6.200 actions d'une valeur nominale de EUR 5,-.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 §2 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par SIX MILLE DEUX CENTS (6.200) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 novembre 2009. LAC/2009/49216. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041946/58.

(100041910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Terra-Constructions S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:



Monsieur Marc MULLER, gérant, demeurant à L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "TERRA-CONSTRUCTIONS S. à r.l.", ayant son siège social à L-7450 Lintgen, 76, rue Principale, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 16 mars 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 15 avril 2005.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-7450 Lintgen, 76, rue Principale à L-8710 Boevange, 36, cité Nock et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Le siège social est établi à Boevange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11938. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010043064/32.

(100043712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Vita Cell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 148.934.

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Charles-Marie GIRAULT, administrateur de société, né à Paris (France), le 11 mars 1956, demeurant à F-24240 Monbazillac, Le Béarnais,

ici représenté par Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurante L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Vita Cell", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.934, (la "Société"), a été constituée originairement sous l'empire de la législation belge, en date du 23 septembre 2008,

et que la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 18 novembre 2009.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société (l'"Associé Unique") et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Windhof à L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.



DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BIC - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2010, Relation GRE/2010/899. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041964/39.

(100041994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.636,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 19. März 2010, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010042068/15.

(100042057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Ento S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.229.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Umer BARI, commerçant, né le 1 ^{er} septembre 1985, demeurant à 161 Walton Road GU215DU Woking Surrey, Royaume-Uni, (l''Associé Unique'').

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de , "ENTO S. à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 février 2006, numéro 424, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.229, publié au Mémorial C, numéro 424 (la «Société»).
- II.- Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, en ajoutant un dernier alinéa, qui aura la teneur suivante: «La société pourra faire le commerce de toutes sortes de marchandises, en particulier le commerce de certificats énergétiques.»
- 2. Fixation du nouveau siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, après dénonciation de l'ancien siège au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 17 novembre 2009;
 - 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes:



Première résolution:

Il est décidé d'ajouter un dernier alinéa à l'article 2 de l'objet social de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire le commerce de toutes sortes de marchandises, en particulier le commerce de certificats énergétiques.»

Deuxième résolution:

Il est décidé de fixer le nouveau siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent changement d'exercice social, s'élève à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte. Signé: U. Bari, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2010, LAC/2010/12658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041966/60.

(100042237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Euro-Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 75.558.

BERICHTIGUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Roland EBSEN, Buchführer, wohnhaft in Grevenmacher, welcher den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Am 26. Januar 2010 (Repertorium Nummer 34.285) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-MARKETING S.àr.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 75.558, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C. am 28. Januar 2010, Referenz LAC/2010/4182 und beim Handelsregister hinterlegt unter der Nummer L100032075.04.

Der Unterzeichnende hat festgestellt, dass im ersten Absatz (Punkt 3) und sechsten Absatz auf Seite 3 des Protokolls besagter Generalversammlung ein materieller Fehler unterlaufen ist in Bezug auf das Wirksamkeitsdatum der Auflösung, welches nicht der Tag der Beurkundung sondern der 31. Dezember 2009 ist.

Somit ersucht der Unterzeichnende, handelnd in Ausführung der ihm durch die Aktiengesellschaft GEKKO INVEST S.A. (vormals GEKKO INVEST HOLDING S.A.) mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves (vormals L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie), eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer 67.008, sowie der Ge-



sellschaft mit beschränkter Haftung INTER-MEDIA S.à r.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 78.707,

erteilten Befugnisse gemäss zwei privatschriftlicher Vollmachten, welche vorbezeichneter Urkunde vom 26. Januar 2010 beigefügt bleiben, die Berichtigung des ersten Absatzes (Punkt 3) und sechsten Absatzes auf Seite 3 vorzunehmen wie folgt:

Falsche Version:

3) Dass er, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

(...

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Berichtigte Version:

3) Dass er, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 auflösen zu wollen.

(...)

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den 31. Dezember 2009 beendet.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2010. LAC / 2010 / 11393. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041975/48.

(100042487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Agence Générale Emili et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l.).

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.750.

L'an deux mille dix, le neuf mars deux-mille dix.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.160,

ici représentée par Monsieur Jean-Louis HASTERT, employé-privé, demeurant à L-1941 Luxembourg, 247, route de Longwy, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.750, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 23 février 2010,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale de "Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l." en "Agence Générale Emili et Associés S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La société prend la dénomination de "Agence Générale Emili et Associés S.à r.l." (la "Société")."



Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" Art. 3. (premier alinéa). Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

L'Associée Unique procède à une restructuration de la gérance et:

- nomme Monsieur Fabio EMILI, agent d'assurances, né à Algrange (France), le 23 septembre 1961, demeurant à L-4383 Ehlerange, 25, Cité op Gewaennchen, aux fonctions de gérant technique de la Société pour une durée indéterminée;
- décide que l'actuel gérant unique, Monsieur Laurent HEILES, employé-privé, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 1970, demeurant à L-1128 Luxembourg, 8, Val St. André, occupera dorénavant la fonction de gérant administratif;

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de changer le régime de signature statutaire des gérants, et de modifier subséquemment le quatrième alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

" Art. 13. (quatrième alinéa). La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'il en existe plusieurs, par la signature d'un des gérants, dans les limites des dispositions fixées au règlement d'organisation de la société, faute de quoi l'engagement sera considéré comme nul."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HASTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2010, Relation GRE/2010/896. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041969/58.

(100042216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

MSREF VI Steeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.449.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 juillet 2007, sous le numéro 1493; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine Schaeffer, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 septembre 2007, sous le numéro 2068, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042023/20.

(100041935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Tradulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 5, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 67.187.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille dix, le premier mars.

Se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme TRADULUX S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort de Rheinsheim, à savoir:

Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 38, avenue Charles Floquet,

Madame Albane GRAVIER, journaliste, demeurant à F-75007 Paris, 38, avenue Charles Floquet,

Madame Marie-Paule VAN WAELEM, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Tous ici représentés par Monsieur Romain WINKEL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange, en vertu des 3 procurations sous seing privé données respectivement le 10 et 11 février 2010.

Et ils prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Est nommé administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances par sa signature individuelle, en conformité avec l'article 11 des statuts:

Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, dirigeant de société, né à Paris, le 2 novembre 1968, demeurante F-75007 Paris, avenue Charles Floquet.

Differdange, le 1 er mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041977/22.

(100042069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

MSREF VI Torpedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.472.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 juillet 2007, sous le numéro 1482; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine Schaeffer, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 septembre 2007, sous le numéro 2050, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042024/20.

(100041938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

MSREF VI Cobra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.462.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64 avenue de la liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 juillet 2007, sous le numéro 1500; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine Schaeffer, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 septembre 2007, sous le numéro 2063, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.



Les livres et documents sociaux de la Société seront déposées et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042025/20.

(100041941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

GSS III Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.686.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 juillet 2007, sous le numéro 1565, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposées et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042026/19.

(100041942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.320.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 juillet 2007, sous le numéro 1454, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposées et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042027/19.

(100041943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

GSS III Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.687.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 5 mars 2010 que la Société ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, le 20 avril 2007, publié au Mémorial



C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 juillet 2007, sous le numéro 1545, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposées et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010042028/19.

(100041948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Alya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.689.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of March.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ALYA FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107689 (the Company), incorporated on 22 nd of April 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 909 of 16 th September 2005.

There appeared:

Consortia Trustees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Channel House, Green Street, Jersey, JE2 4UH St. Helier, registered with the JFSC Companies Registry of Jersey under number 88777, owner of 500 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Danielle Buche, Trust Manager, residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the 500 shares of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Insertion of a new last paragraph in article 2 (Object) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"The purpose of the Company is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad."

- 3. Miscellaneous.
- III. That after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to insert a new last paragraph in article 2 (Object) of the Articles, so that article 2 shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.



It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The purpose of the Company is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ALYA FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107689 (la Société), constituée le 22 avril 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 909 du 16 septembre 2005.

A comparu:

Consortia Trustees Limited, une société anonyme constituée d'après les lois du Jersey, avec siège social à Channel House, Green Street, Jersey, JE2 4UH St-Helier, immatriculée auprès du JFSC Companies Registry de Jersey sous le numéro 88777, détentrice de 500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Danielle Buche, Trust Manager, demeurant professionnellement à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les 500 parts sociales de 25 EUR chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Insertion d'un nouveau dernier alinéa à l'article 2 (Objet) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:
- "L'objet de la Société est en outre, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger".
 - 3. Divers.
 - III. Qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau dernier alinéa à l'article 2 (Objet) des Statuts, de sorte que l'article 2 aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.



La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette qui pourront être convertibles.

L'objet de la Société est en outre, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. Buche, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/12745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041950/123.

(100042127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Crushing Engineering S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.838.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 24 juin 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution de la société suivante:

- la société CRUSHING ENGINEERING S.A., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3A rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 31 mars 2003,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Maxence MONOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 13 juillet 2004.

Par jugement en date du 26 janvier 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur, en remplacement de Maître Maxence MONOT, Maître Arnaud SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Arnaud SCHMITT Le liquidateur

Référence de publication: 2010042029/22.

(100042275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



CSTH Holdings SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.770.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 24 juin 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution de la société suivante:

- la société CSTH HOLDINGS S.A., dont le siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été dénoncé en date du 1 er avril 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Maxence MONOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 13 juillet 2004.

Par jugement en date du 26 janvier 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur, en remplacement de Maître Maxence MONOT, Maître Arnaud SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Arnaud SCHMITT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010042030/22.

(100042277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Home Vision S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.575.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 24 juin 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution de la société suivante:

- la société HOME VISION S.A., dont le siège social à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1 ^{er} , a été dénoncé en date du 2 février 1996,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Maxence MONOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 13 juillet 2004.

Par jugement en date du 26 janvier 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur, en remplacement de Maître Maxence MONOT, Maître Arnaud SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Arnaud SCHMITT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010042031/22.

(100042278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

NEXUM Loans, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.864.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nexum Loans (the "Company"), an investment company with variable capital under the form of a specialized investment fund, SICAV-SIF, organized as a "société anonyme" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies under number B 137864, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, incorporated on 31 March 2008 pursuant



to a deed of Maître Joelle Baden notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1067 of 30 April 2008.

The meeting was opened at: 11.00 a.m. under the chairmanship of Me Francis PEDRINI, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Laurence KREICHER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Emilie RAMPONI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- 1. Precision on the qualification of the Company, which is an investment company with variable share capital specialised investment fund and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.
- 2. Change of the valuation rules of the Company's assets to grant the possibility to use an alternative valuation method for leveraged loans and subsequent amendment of article 12.4 (1) of the articles of incorporation of the Company.
- 3. Reflect of the change of the period foreseen during which the liquidation proceeds may be deposited with the custodian and subsequent amendment of articles 30.3 and 35.7 of the articles of incorporation of the Company.
 - 4. Miscellaneous.
- II. The meeting convened on 2 December 2009 could not validly deliberate on the agenda as no quorum was reached and that the meeting has been reconvened by convening notices sent to each registered shareholder of the Company on 8 January 2010.
- III. No quorum is required in order to hold validly this meeting and the resolutions on the agenda may only be taken if approved by shareholders holding at least two-thirds (2/3) of the shares present or represented at the meeting.
- IV. According to the attendance list, 11,635,333 shares out of 14,427,020 shares issued in the Company are present or represented at the meeting.
- V. The name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting"), took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to precise the qualification of the Company, which is an investment company with variable share capital -specialised investment fund and to consequently amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares (the "shareholders"), a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") under the name of "NEXUM Loans" (hereafter the "Company")."

Second resolution

The General Meeting decides to change the valuation rules of the Company's assets to grant the possibility to use an alternative valuation method for leveraged loans and to consequently amend Article 12.4 (1) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

- " 12.4. The value of such assets shall be determined as follows:
- (1) "The value of leveraged loans will typically be based on the indicative quotes provided by specialist brokers or banks. Given that there exists a market in relation to the relevant assets, the Investment Advisor will be able to follow the evolution of such market and to ensure that the quotes provided by the relevant brokers or banks are in line with current market conditions. The brokers or banks may provide in writing a bid/ask quote, which will be dated on the day the position is valued. The valuation will typically be based on the average of the mid prices of the relevant brokers or banks bid/ask quotes. If the Investment Advisor considers that one or more of the relevant quotes are not consistent, further indicative quotes will be sought from other brokers or banks and the valuation will be based on the average of the relevant mid prices provided by the brokers or banks (if more than one broker is able to provide quotes). If, due to market conditions, the above valuation method is no longer the most appropriate, a replacement price approach may be used. The relevant replacement price shall be determined by taking into account the last known trading price of the relevant loan or, if unavailable or inappropriate, the average of the various brokers' ask quotes."



Third resolution

The General Meeting decides to reflect the change of the period foreseen during which the liquidation proceeds may be deposited with the custodian and to consequently amend Articles 30.3 and 35.7 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

- " 30.3. Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption of their shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with the custodian for the period foreseen by applicable laws and regulations. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse des Consignations" on behalf of their beneficiaries."
- " 35.7. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited with the Custodian for the period foreseen by applicable laws and regulations; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse des Consignations" on behalf of the persons entitled thereto."

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nexum Loans (la "Société")

une société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, SICAV-SIF, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.864, avec siège social à 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée en date du 31 mars 2008 suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 avril 2008, numéro 1067.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Francis PEDRINI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Laurence KREICHER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Emilie RAMPONI, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Précision sur la qualification de la Société, qui est une société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé et modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société.
- 2. Changement des règles d'évaluation des actifs de la Société en accordant la possibilité d'utiliser une méthode d'évaluation alternative pour les emprunts à effet de levier, et modification consécutive de l'article 12.4 (1) des statuts de la Société.
- 3. Reflet de la modification de la période durant laquelle les résidus de liquidation peuvent être déposés auprès du dépositaire, et modification consécutive des articles 30.3 et 35.7 des statuts de la Société.
 - 4 Divers
- II. L'assemblée convoquée le 2 décembre 2009 n'a pas pu valablement délibérer pour manque de quorum et que l'assemblée a été reconvoquée par convocations envoyées à chaque actionnaire nominatif de la Société le 8 janvier 2010.
- III. Aucun quorum n'est requis afin que l'assemblée puisse délibérer et que l'unique résolution portée à l'ordre du jour ne peut être adoptée que si elle est approuvée par les actionnaires détenant au moins deux-tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.
- IV. Que d'après la liste de présence, 11.635.333 actions sur 14.427.020 actions émises de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée.
- V. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des



actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes seront également annexés au présent acte.

Alors, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale"), a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de préciser la qualification de la Société, qui est une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée de "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" sous la dénomination de "NEXUM Loans" (ci-après la "Société")."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer les règles d'évaluation des actifs de la Société en accordant la possibilité d'utiliser une méthode d'évaluation alternative pour les emprunts à effet de levier, et de modifier par conséquent l'article 12.4 (1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- " 12.4. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- (1) La valeur des emprunts à effet de levier est usuellement basée sur le prix indicatif fourni par un courtier spécialisé ou des banques. Etant donné qu'il existe un marché en relation avec les actifs concernés, le Conseiller en Investissement pourra suivre l'évolution d'un tel marché et s'assurer que les cotations fournies par le courtier concerné ou les banques sont en accord avec les conditions actuelles du marché. Le courtier ou la banque pourra fournir par écrit un prix de vente et d'achat, qui sera daté du jour où la position est évaluée. L'évaluation sera usuellement basée sur la moyenne du prix de vente et du prix d'achat communiqué par le courtier ou la banque en question. Si le Conseiller en Investissement estime qu'un ou plusieurs prix en question n'est pas approprié, un autre prix indicatif sera demandé auprès d'autres courtiers ou banques et l'estimation finale sera fondée sur la moyenne des prix fournis par les courtiers ou les banques (si plus d'un courtier peuvent fournir des prix). Si en raison des conditions de marché, la méthode d'évaluation susmentionnée n'est plus la plus appropriée, une approche basée sur le prix de remplacement pourra être utilisée. Ce prix de remplacement sera déterminé en tenant compte du dernier prix de négociation connu du prêt en question ou, si ce prix est indisponible ou inopportun, de la moyenne des prix d'achat des différents courtiers."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de refléter la modification de la période durant laquelle les résidus de liquidation peuvent être déposés auprès du dépositaire, et de modifier par conséquent les articles 30.3 et 35.7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- " 30.3. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs actions. Les avoirs qui n'auraient pas pu être distribués à leurs bénéficiaires après clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès de la banque dépositaire pour la période prévue par les lois et règlements applicables. Après ce délai, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires."
- " **35.7.** Tous les produits de liquidation qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires dans le cadre de la liquidation d'un Compartiment seront déposés au Dépositaire durant la période prévue par les lois et règlements applicables; après ce délai, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations, au nom des personnes qui y ont droit."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures minutes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par le présent acte qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en-tête du présent procès verbal.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. PEDRINI, L. KREICHER, E. RAMPONI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er février 2010. Relation: LAC/2010/4745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 17. März 2010.

Référence de publication: 2010041954/177.

(100041814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

VRS Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 125.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042048/10.

(100042008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Vita Cell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 148.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010042049/14.

(100042011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Venti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.635.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042050/10.

(100042201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

TST La Défense S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 88.517.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010042372/16.

(100041832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



Universal Premium Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés. R.C.S. Luxembourg B 148.538.

In the year two thousand and ten, on the eighth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Universal Holding S.A., with registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 148.538, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 30, 2009, number 2129.

The meeting is opened at 4:20 pm,

and Mr Teodor loan Vostinaru, company director, residing professionally in Bucharest, Romania, is elected chairman of the meeting.

Mr Vincent de Rycke, private employee, residing professionally in Hautbellain, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

- I.- The shareholders are present and the number of shares held by each of them representing all the shares issued, are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- All the shares in circulation are held by Universal Premium Fund and are present at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- Modify article 4 of the Articles, first sentence as follows:
- "The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg."
- Modify article 8 of the Articles, first sentence as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with law, at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on fourth Thursday in the month of May at 2.00 p.m."

- Modify article 11 of the Articles, as follows:

"The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that the majority of directors shall be elected by the shareholder owning 51% or more of the shares outstanding in the register of shareholders and that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders owning at least 51% of the outstanding shares. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

- Modify 12 of the Articles as follows:

"The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholder owning 51% or more of the shares or the chairman may appoint another director as chairman pro tempore. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least forty eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy.



Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors existing and nominated in the Board of Directors as directors of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

- Modify 17 of the Articles as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, which shall always include the signature of the chairman"

- Modify 22 of the Articles as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders. Decisions to amend the Articles must be taken at the majority of two third of the shares present or represented at such meeting which shall always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders."

- Transfer the registered address of the Company from 12-14, rue Leon Thyes, L-2636 Luxembourg to 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.
- Appointment of Mr Mr Teodor loan Vostinaru as Chairman and chief executive officer of the Company pursuant to article 16 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolves to modify article 4 of the Articles, first sentence as follows:

"The registered office of the Company is established in Bridel in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The meeting resolves to modify article 8 of the Articles, first sentence as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with law, at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday in the month of May at 2.00 p.m."

Third resolution

The meeting resolves to modify article 11 of the Articles, as follows:

"The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that the majority of directors shall be elected by the shareholder owning 51% or more of the shares outstanding in the register of shareholders and that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders owning at least 51% of the outstanding shares. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

Fourth resolution

The meeting resolves to modify 12 of the Articles as follows:

"The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholder owning 51% or more of the shares or the chairman may appoint another director as chairman pro tempore. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least forty eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram



or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors existing and nominated in the Board of Directors as directors of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature."

Fifth resolution

The meeting resolves to modify 17 of the Articles as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, which shall always include the signature of the chairman"

Sixth resolution

The meeting resolves to modify 22 of the Articles as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders. Decisions to amend the Articles must be taken at the majority of two third of the shares present or represented at such meeting which shall always required at least the presence of 51% of the shares outstanding in the register of shareholders."

Seventh resolution

The meeting resolves to transfer the registered address of the Company from 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg to 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

Eighth resolution

The meeting resolves to appoint Mr Teodor Ioan Vostinaru as Chairman and chief executive officer of the Company pursuant to article 16 of the articles of incorporation.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNIVERSAL PREMIUM HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes, L -2636 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 148.538 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, le 30 septembre 2009, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 30 octobre 2009, numéro 2129.

L'Assemblée est ouverte à 16h20 et Mr Mr Teodor loan Vostinaru, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Bukarest, Roumanie, est élu président de l'Assemblée.

Mr Vincent De Rycke, employée privée, résidant professionnellement à Haubtellain, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mme Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires sont présents et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux représentant toutes les actions en circulation est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.



- II.- Ttoutes les actions en circulation sont détenues par Universal Premium Fund et sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- modifier l'article 4 des statuts, première phrase comme suit:
- "Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg."
- Modifier l'article 8 des statuts, première phrase comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième jeudi du mois de mai à 14h00."

- Modifier l'article 11 des statuts comme suit

"La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, la majorité des administrateurs devra être élu par l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions en circulation dans le registre des actionnaires et un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires ayant 51% ou plus des actions en circulation. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quelqu'autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante."

- Modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs viceprésidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil d'Administration présidera l'ensemble des assemblées générales des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions ou le Président du Conseil d'Administration pourra désigner un autre administrateur comme président temporaire. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs existant et nommé au Conseil d'Administration comme administrateur de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

- Modifier l'article 17 des statuts comme suit:
- "La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, l'une devant toujours être celle du Président du Conseil d'Administration."
 - Modifier l'article 22 des statuts comme suit:

"Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires. Les décisions d'amender les Articles devront être prises à la majorité deux tiers des actionnaires présents ou



représentés à cette assemblée et requerront toujours au moins la présence de 51% des actions inscrites dans le registre des actionnaires."

- Transfert du siège social du 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.
- Nomination de Monsieur Teodor Ioan Vostinaru comme président et «Chief Executive Officer» de la Société au regard de l'article 16 des Statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1 ère Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, première phrase comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Bridel au Grand-Duché de Luxembourg."

2 ème Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts, première phrase comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième jeudi du mois de mai à 14h00."

3 ^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

"La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, la majorité des administrateurs devra être élu par l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions en circulation dans le registre des actionnaires et un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires ayant 51% ou plus des actions en circulation. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quelqu'autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante."

4 ème Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs viceprésidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil d'Administration présidera l'ensemble des assemblées générales des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'actionnaire ayant 51% ou plus des actions ou le Président du Conseil d'Administration pourra désigner un autre administrateur comme président temporaire. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs existant et nommé au Conseil d'Administration comme administrateur de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant



les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

5 ème Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

"La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, l'une devant toujours être celle du Président du Conseil d'Administration."

6 ème Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts comme suit:

"Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires. Les décisions d'amender les Articles devront être prises à la majorité deux tiers des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée et requerront toujours au moins la présence de 51% des actions inscrites dans le registre des actionnaires."

7 ème Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Luxembourg.

8 ème Résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Teodor Ioan Vostinaru comme président et «Chief Executive Officer» de la Société au regard de l'article 16 des Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. I. VOSTINARU, V. DE RYCKE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11910. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041963/309.

(100041908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

TPG Pisces S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.851,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042053/11.

(100041817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Universal Premium GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés. R.C.S. Luxembourg B 148.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042052/10.

(100042407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.



TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58146 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042054/10.

(100042492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042055/10.

(100042013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Mongolia Opportunity S.A., Société Anonyme, (anc. Sleaford Finance S.A.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 149.991.

In the year two thousand and ten, on the second of March.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Sleaford Finance S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 4th, 2009, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 86 of January 13th, 2010.

The meeting was opened by Mrs Vanessa ALEXANDRE, employee, residing professionally in Mersch in the chair,

The meeting elected as scrutineer Mr Kelly MUYA MUKENDI residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to change the name of the company and to change article 1, paragraph 2 of the articles of association with respect to the change of the name.
- 2. Decision to change the currency of the corporate capital from Euro (EUR) to US Dollars (USD) and to change article 5, paragraph 1 of the articles of association with respect to the change of corporate capital.
- 3. Decision to change the authorized capital and to change article 5, paragraph 2 of the articles of association with respect to the change of authorized capital.
 - 4. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company and proceed to he subsequent amendment of article 1 paragraph 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" Art. 1. § 2. The corporation exists under the name of "Mongolia Opportunity S.A.".



Second resolution

The general meeting decides to change the currency of the corporate capital from Euro (EUR) to US Dollars (USD). The existing corporate capital set at thirty-one thousand euro (31.000,-EUR) will be converted into US Dollars (USD) at the closing exchange rate on February 26th, 2010 set at EUR/USD = 1,3570 as per the European Central Bank. The existing corporate capital is now set at forty-two thousand sixty-seven US Dollars (42.067,- USD). Article 5 paragraph 1 of the articles of association will henceforth have the following wording:

" Art. 5. § 1. The corporate capital is set at FORTY-TWO THOUSAND SIXTY-SEVEN US DOLLARS (42.067,-USD) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED THIRTY-FIVE US DOLLARS AND SEVENTY CENTS (135,70 USD) each."

Third resolution

The general meeting decides to change the authorized capital of the company and the subsequent amendment of article 5 paragraph 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" Art. 5. § 2. The authorized capital is set at NINETY-NINE MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHT US DOLLARS THIRTY CENTS (USD 99.999.908,30) represented by SEVEN HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED NINETEEN (736.919) shares with a par value of HUNDRED THIRTY-FIVE US DOLLARS AND SEVENTY CENTS (135,70 USD) each."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sleaford Finance S.A.", avec siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" numéro 86 du 13 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, salariée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur de Monsieur Kelly MUYA MUKENDI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement du nom de la société et changement subséquent de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2 des statuts suite au changement de nom.
- 2. Changement de la devise de la société de l'Euro (EUR) en US Dollars (USD) et changement subséquent de l'article 5, paragraphe 1 des statuts.
- 3. Changement du capital autorisé de la société et changement subséquent de l'article 5, paragraphe 2 des statuts suite au changement du capital autorisé.
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société et, par conséquent, de modifier l'article 1 ^{er} paragraphe 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1 er. § 2. La société existe sous la dénomination de «Mongolia Opportunity S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la devise du capital social de l'Euro (EUR) à l'US Dollars (USD).

L'actuel capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) sera converti en USD Dollars (USD) au taux de change EUR/USD = 1,3570 à la clôture du 26 février 2010 tel que publié par la Banque Centrale Européenne. Le capital social est maintenant fixé à quarante deux mille soixante-sept US Dollars (42.067,- USD). Par conséquent, l'article 5, paragraphe 1 des statuts sera modifié est aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. §1 ^{er} . Le capital social est fixé à QUARANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT US DOLLARS (42.067,-USD) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-CINQ US DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (135,70 USD) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le capital autorisé de la société et, par conséquent, de modifier l'article 5, paragraphe 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. § 2. Le capital autorisé est fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT HUIT US DOLLARS ET TRENTE CENTS (USD 99.999.908,30) représenté par SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT DIX-NEUF (736.919) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-CINQ US DOLLARS SOIXANTE-DIX (135,70 USD) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALEXANDRE, K. MUYA MUKENDI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 05 mars 2010, Relation: MER / 2010 / 469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2010. Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010041968/122.

(100041967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.953.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

FIL (Luxembourg) S.A. / Fidelity International Real Estate Fund Company 2

Marc Wathelet / Marc Wathelet

Administrateur / Administrateur Personne Morale

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010042626/15.

(100042658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.



ProLogis European Finance XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042056/10.

(100042031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Procter & Gamble Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042057/10.

(100042060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

P.N. Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010042058/14.

(100042478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Hitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 37.529.

Les comptes annuels 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HITEC LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010042620/10.

(100043056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Holding Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.047.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042621/9.

(100043206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck